

## Pomme de terre

du 02 juin 2017



### En résumé :

- **Risque mildiou : le seuil de nuisibilité a été atteint dans quelques secteurs ces derniers jours.**
- **Le risque est très hétérogène sur l'ensemble de la Région. Il dépend des données météo reflétant des secteurs plus humides que d'autres.**

## MILDIOU

### Observations sur le réseau

Comme en début de semaine, hormis quelques symptômes de mildiou signalés dans le Loiret (quelques taches sur tas de déchets sur le secteur d'Asnières le Marché (45) signalés il y a 10 jours et une première tâche observée sur une plante sur le secteur de Pithiviers (45) dans une parcelle protégée tardivement), l'environnement (repousses, tas de déchets) est globalement encore sain.

A noter la remontée de mildiou dans des jardins à Unverre (28) sur Charlotte (symptômes datant de dimanche 28/05).

**Rappel :** les repousses sont des réservoirs pour le mildiou. Ne pas attendre que la végétation se développe ni que les parcelles lèvent **pour les détruire le plus rapidement possible (Cf BSV n°3).**

Ces réservoirs représentant la source d'inoculum primaire pour les parcelles situées à proximité (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances d'environ 1km).

La protection des parcelles doit également être soignée en faisant notamment attention aux conditions d'application, aux poteaux, aux bordures de parcelles, aux démarrages et aux croisements de rampes, ainsi qu'aux coins de champs, qui correspondent très souvent à des zones de démarrage du mildiou

### Utilisation du modèle Mileos® ([www.mileos.fr](http://www.mileos.fr))

#### **Rappel interprétation du risque mildiou avec le modèle Mileos®**

**Attention, cette année nous ne prendrons plus en compte le calcul des générations pour déclencher les traitements. Le conseil se fera uniquement sur le seuil de spores produites. En 2018, les déclenchements seront basés sur le cumul des poids de contamination (un nouvel indice encore plus précis, en cours de test).**

**Pour que le seuil de nuisibilité soit atteint, il faut que le niveau de risque soit atteint:**

- **Moyen** pour les variétés sensibles,
  - **Élevé** pour les variétés sensibles et intermédiaires,
  - **Très élevé** pour les variétés sensibles, intermédiaires et résistantes,
- + et que les conditions climatiques soient favorables à la libération de spores.**

A noter que la sensibilité sur feuillage n'est pas corrélée avec la sensibilité sur tubercules. Ainsi, une variété peut être résistante au mildiou sur feuillage et sensible au mildiou sur tubercules et inversement.

Planter suffisamment profond, avec un buttage bien appuyé, pour éviter la formation de crevasses, permet de limiter la contamination des tubercules par les spores de mildiou.

Bulletin co-rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Avec les observations de AGRI BEAUCE, BEAUCE PRODUCTIONS, Chambre d'Agriculture 41, Chambre d'Agriculture 28, Chambre d'Agriculture 45, COMITE CENTRE ET SUD, Ferme des Arches, PARMENTINE, POM ALLIANCE SA., Les 3 Laboueurs, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE DE France.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018



## Situation au 02 Juin 2017

Rappel, le seuil de nuisibilité dépend d'une part du niveau de risque, traduit par le potentiel de sporulation (« quantité de maladie qui pourrait apparaître »), et d'autre part des conditions climatiques qui permettent ou non l'expression de ce potentiel de sporulation.

**Grâce aux pluies ou simplement aux fortes hygrométries la nuit mais aussi en journée, le seuil de nuisibilité a été atteint dans quelques secteurs ces derniers jours (voir tableau ci-dessous) sur variétés sensibles, intermédiaires voire même sur des variétés résistantes.**

**Le risque est très hétérogène sur l'ensemble de la Région. Il dépend des données météo reflétant des secteurs plus humides que d'autres.**

### Analyse du risque et prévisions

**Remarque préalable : le tableau ci-dessus ne donne qu'une information à la date indiquée et pour l'heure à laquelle les données sont disponibles.**

Prévisions météo pour les 8 jours à venir : des averses localement orageuses (voir avec des précipitations de grêles) sont attendues aujourd'hui et demain sur l'ensemble de la région. Le temps devrait être plus sec à partir de dimanche, mais un risque d'averses localisées persiste en début de semaine prochaine.

**Ce temps reste assez favorable au mildiou. Les averses et les orages viennent se greffer ajouter de l'humidité aux périodes nocturnes.**

Analyse du risque :

**Sur la base des données prévisionnelles, le seuil indicatif de risque (seuil de nuisibilité) devrait être atteint demain samedi uniquement pour les secteurs de Louville et de Pré-Saint-Evroult.**

**Dans tous les autres secteurs de la Région, le seuil indicatif de risque (seuil de nuisibilité) ne devrait être atteint au cours des 3 prochains jours.**

**Avec les orages annoncés pour cette fin de semaine rester malgré tout vigilant, notamment dans les secteurs où le risque est fort ou très fort dans le tableau ci-dessus**

Département	Stations météo	Niveau de risque (potentiel de sporulation) au 02/06	Jours où le seuil de nuisibilité a été atteint	Seuil indicatif de risque du 02/06 au 04/06			Pluie (en mm) depuis le 29/05
				VS*	VI*	VR*	
Eure-et-Loir (28)	Allaines (6h)	<b>Fort</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0
	Chartres (2h)	<b>nul</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.2
	Guillonville (0h)	<b>nul</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.2
	Louville (0h)	<b>Fort</b>	29 et 30/05 pour VS et VI ; 30/05 pour VR	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	1
	Pré-Saint-Evroult (0h)	<b>Très fort</b>	29, 30, 31/05 et 01/06 pour VS, VI et VR	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	0.4
	Rouvray (5h)	<b>ND</b>	-	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	-
	Viabon (0h)	<b>Fort</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.4
Loir-et-Cher (41)	La Chapelle Vicomtesse (6h)	<b>Faible</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0
	Ouzouer le Marché (11h)	<b>nul</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.2
	St Léonard en Beauce (6h)	<b>nul</b>	30/05 pour VS	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.2
Loiret (45)	Amilly (4h)	<b>nul</b>	29/05 pour VS et VI	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	9.5
	Boisseaux (4h)	<b>Très fort</b>	30/05 pour VS, VI et VR	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.5
	Férolles (4h)	<b>nul</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0
	Gien (4h)	<b>nul</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	18.5
	Outarville (6h)	<b>nul</b>	29 et 30/05 pour VS et VI	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.5
	Pithiviers (3h)	<b>nul</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0.5
Essonne (91)	Boigneville (6h)	<b>nul</b>	-	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	0

\* VS = variétés sensibles

VI = variétés intermédiaires

VR = variétés résistantes

Bulletin co-rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Avec les observations de AGRI BEAUCE, BEAUCE PRODUCTIONS, Chambre d'Agriculture 41, Chambre d'Agriculture 28, Chambre d'Agriculture 45, COMITE CENTRE ET SUD, Ferme des Arches, PARMENTINE, POM ALLIANCE SA., Les 3 Laboureurs, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE DE France..

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018